



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 11 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le contexte du plan Vigipirate, en prévision des manifestations de samedi et au regard de précédents épisodes de violence envers les forces de l'ordre et des exactions commises à l'encontre du mobilier urbain et de plusieurs biens privés, Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, rappelle que le droit de manifester sur la voie publique est un droit fondamental mais qu'il doit s'exercer dans le respect de l'ordre et de la tranquillité publique.

Pour garantir au maximum l'ordre et la tranquillité publics, l'ensemble des forces de sécurité seront à nouveau mobilisées ce samedi.

Par ailleurs deux arrêtés préfectoraux en date du 11 janvier 2019 ont été pris pour :

- interdire la vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sur l'ensemble du département du samedi 12 janvier 2019 au mardi 15 janvier 2019,

- interdire à partir du samedi 12 janvier 2019 au mardi 15 janvier 2019, sur l'ensemble du département, la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.),

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr